

## Le social

Il s'agit de satisfaire les besoins humains (en matière de santé, logement, consommation, éducation...), et répondre à un objectif d'équité sociale. Le pilier social repose notamment sur :

- La satisfaction des besoins essentiels des populations,
- La lutte contre l'exclusion et la pauvreté,
- La réduction des inégalités,
- Le respect des cultures.

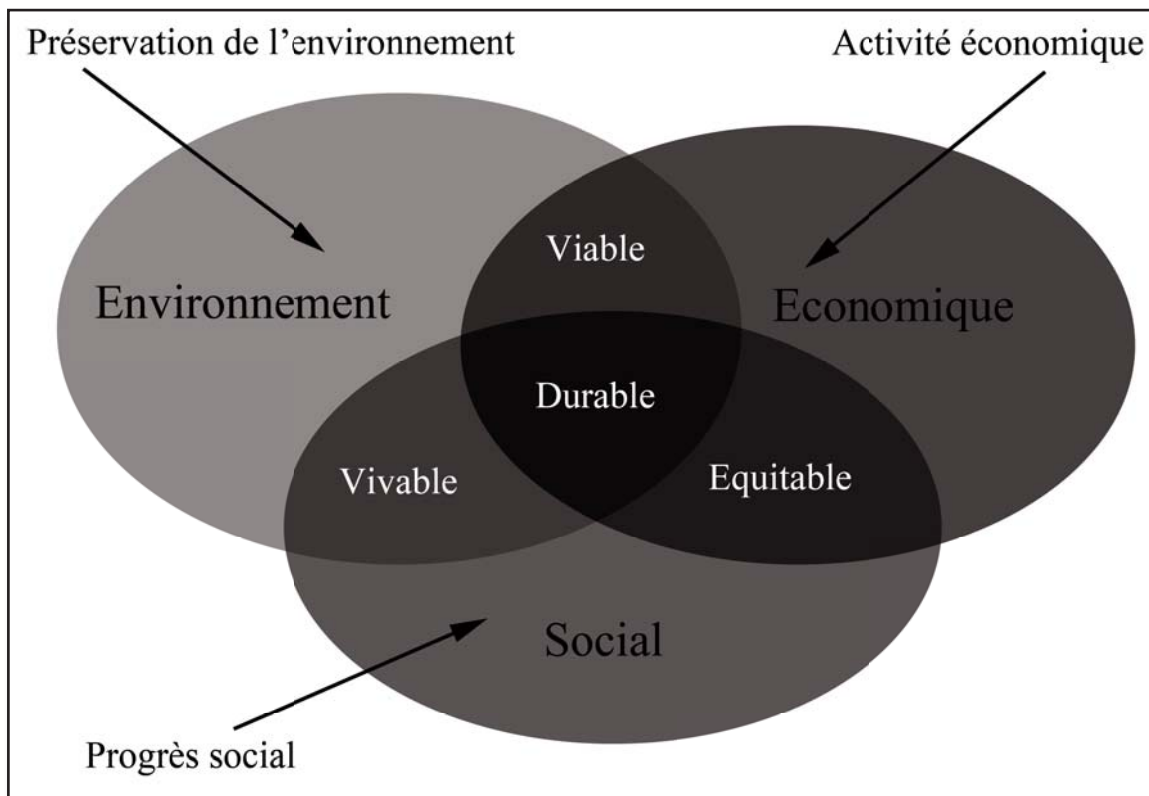
## L'environnement

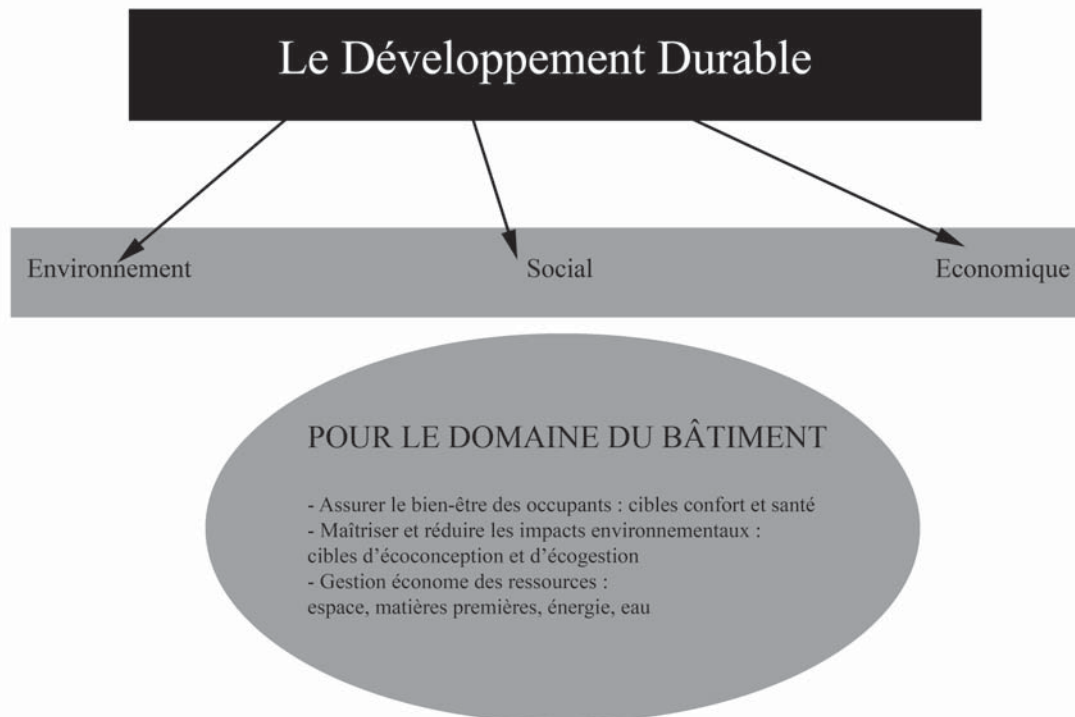
Il s'agit de préserver, améliorer et valoriser l'environnement et les ressources naturelles sur le long terme. Le pilier environnemental repose notamment sur :

- La gestion durable des ressources naturelles,
- Le maintien des grands équilibres écologiques (climat, diversité biologique, océans, forêts...),
- La réduction des risques et la prévention des impacts environnementaux.

**Seul un développement tenant compte de ces 3 piliers pourra être considéré comme durable.**

**Mais ce n'est pas tout !**





Développement Durable et Démarche HOE<sup>®</sup>

### **CINQ RÉFÉRENTIELS POUR DÉFINIR LA DÉMARCHE**

Cinq « référentiels » caractérisent la démarche H.Q.E<sup>®</sup>. Ils permettent de fixer les idées et de préciser les contours et la forme qu'elle peut prendre.

Les deux premiers sont des définitions :

- **Définition formelle** : elle résume ce qu'est la H.Q.E.,
- **Définition « exigentielle »** : elle énumère les « exigences » de la H.Q.E. en matière environnementale : quatorze exigences particulières, appelées « cibles », organisées en deux domaines : maîtriser les impacts sur l'environnement extérieur et produire un environnement intérieur satisfaisant.

Les trois autres relèvent de l'opérationnel :

- **La Définition Explicite de la Qualité Environnementale (DEQE)** : elle est destinée à l'établissement des documents que réalisent les maîtres d'ouvrages pour recenser les objectifs visés et les cibles prioritaires ainsi que les indicateurs de suivi de l'opération,
- **Le Système de Management Environnemental (SME)** : ensemble de l'organisation, des procédures et des pratiques spécifiques à une opération de construction ou d'adaptation d'un bâtiment, c'est le fil conducteur du maître d'ouvrage.
- **La certification : labellisation des bâtiments H.Q.E<sup>®</sup>** intéressante pour promouvoir la H.Q.E. mais risque de figer le mouvement donc nécessité de faire évoluer sans cesse cette labellisation.

## **BÂTIMENTS BASSE CONSOMMATION (B.B.C.)**

Toutes ces dispositions conduisent à la réalisation de ce que l'on nomme les Bâtiments Basse Consommation (B.B.C.) dont les grandes familles sont les suivantes :

### **Maisons basse consommation**

Maison dont les besoins énergétiques sont conformes à la RT2005, soit inférieurs à 120 kWh/m<sup>2</sup> et par an.

### **Maisons très basse consommation**

Maison dont les besoins énergétiques sont inférieurs à 50 kWh/m<sup>2</sup> et par an.

### **Maisons passives**

Maison dont les besoins énergétiques sont inférieurs à 15 kWh/m<sup>2</sup> et par an et ne nécessitant pas un système de chauffage traditionnel.

Par comparaison une maison construite avant 1975 consomme plus de 450 kWh/m<sup>2</sup> et par an.

## **CERTIFICATION : LABELS DE QUALITÉ**

Pour certifier de la qualité de la conception et de la réalisation de ces bâtiments, il existe en Europe un certain nombre de labels de qualité.

Les trois principaux sont :

- En France, **le label Effinergie** exige une consommation inférieure à 50 kWh/m<sup>2</sup> et par an. C'est une certification de la démarche H.Q.E. faite par l'AFNOR.
- En Suisse, **le label Minergie** exige une consommation inférieure à 42 kWh/m<sup>2</sup> et par an pour les maisons très basse consommation et inférieure à 30 kWh/m<sup>2</sup> et par an pour les maisons passives.
- En Allemagne, **le label Passivhaus** qui exige une consommation inférieure à 15 kWh/m<sup>2</sup> et par an pour les maisons passives.

### **Bénéfices économiques de telles constructions :**

La valeur nette des gains cumulés sur 20 ans pour des Bâtiments Basse Consommation est estimée à plus de 10 fois le surcoût par rapport à un bâtiment classique.



**Vous pouvez maintenant réaliser le devoir 3 en page 9 de votre fascicule de devoirs DDHQE3d**

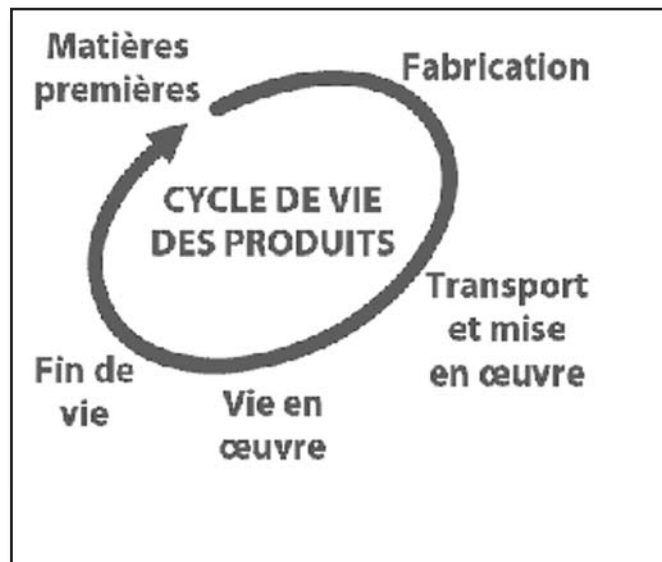
**Etude d'une FDES**

- Unité fonctionnelle du regard de visite en béton

## LES REGARDS DE VISITE EN BÉTON

**UNITÉ FONCTIONNELLE**  
Assurer, outre l'aération, l'accès du personnel pour le nettoyage et l'inspection des réseaux d'évacuation ou d'assainissement véhiculant des eaux usées, des eaux pluviales et des eaux de surface par écoulement gravitaire, ou occasionnellement sous faible pression. L'unité fonctionnelle correspond à un regard de visite en béton de diamètre intérieur 1 000 mm et de hauteur 160 cm entre la cote du fil d'eau et la hauteur maxi du regard.

- Inventaire du cycle de vie



Consommation de ressources énergétiques, consommation d'eau, émissions dans l'air (CO<sub>2</sub>, SO<sub>2</sub>, COV...), déchets valorisés...

- Indicateurs d'impacts environnementaux

Les résultats du calcul d'Analyse de Cycle de vie : 10 indicateurs qui quantifient les impacts environnementaux et sanitaires que génère le produit tout au long de son cycle de vie.

## **Pour mettre en œuvre une nouvelle dynamique, le développement durable s'appuie aussi sur un certain nombre de principes**

### **La solidarité**

- Entre les générations,
- Entre les peuples,
- Entre les territoires,
- Mais aussi entre les individus d'une même société.

### **La participation et la bonne gouvernance...**

- Pour impliquer tous les acteurs (entreprises, collectivités, citoyens...) dans des projets d'intérêt général afin d'assurer leur réussite,
- Et développer des politiques partenariales.

### **La précaution...**

- En faisant preuve de prudence dans l'action,
- En privilégiant une démarche « raisonnée »,
- Ou encore en recherchant des solutions alternatives.

Il y a malgré tout deux conditions presque contradictoires pour respecter un Développement Durable :

- 1) l'équité intergénérationnelle préservant l'avenir,
- 2) l'équité spatiale entre pays pauvres et pays riches.

L'exemple de la Chine donne la limite entre ces deux impératifs. En effet pour atteindre la condition 2) elle doit s'enrichir rapidement mais pour cela elle utilise beaucoup d'énergie et de façon anarchique ce qui pollue énormément donc en ne respectant pas la condition 1).

On voit à travers cet exemple les difficultés de pratiquer un Développement Durable.

Mais ce n'est pas parce que tout n'est pas possible qu'il faut ne rien faire. Un des grands mérites du développement durable est d'estomper la frontière qui avait été artificiellement dressée entre environnement et aménagement.

## ***QUI EST CONCERNÉ PAR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ?***

Toute la société est concernée. Gouvernements, collectivités territoriales, acteurs économiques, associations, institutions publiques et privées, etc., chacun a un rôle à jouer. La progression vers un développement durable se décline aussi bien au niveau local que global, à l'échelle du village comme à celle de la planète. Elle ne peut réussir que si le citoyen se sent responsable des progrès à accomplir et y participe tant dans ses activités professionnelles que privées.

## ***DIVERSES APPLICATIONS***

La volonté d'appliquer les données du développement durable a donné lieu à de nombreuses applications telles que :

- **La Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD)** : son but est de donner au développement durable une dimension majeure au sein de la politique gouvernementale et de l'intégrer dans l'ensemble des politiques publiques.
- **L'Agenda 21** : programme d'action pour le 21ème siècle créé à Rio en 1992. Texte fixant les lignes de progrès que l'humanité devrait adopter au XXIème siècle pour maintenir son développement économique et social dans un environnement vivable. Il est constitué d'une déclaration de 27 principes, déclinée en 2500 recommandations. Le chapitre 28 de la déclaration de Rio incite les autorités locales à mettre en place un programme d'Agenda 21 à leur échelle intégrant les principes du Développement Durable à partir d'un « mécanisme de consultation de la population » : les Agendas 21 locaux.

En France les Lois d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable des Territoires (LOADDT) et de Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) encouragent la mise en place d'Agendas 21 locaux.

L'Agenda 21 est fondé sur trois idées fortes :

- Court terme et long terme, préoccupations locales et préoccupations globales, doivent être articulés,
- La solidarité est essentielle lorsqu'il existe de fortes disparités entre espaces, quelle que soit l'échelle considérée,
- Il existe une responsabilité partagée entre les acteurs, locaux, régionaux et mondiaux, quant à l'expression des besoins et la mesure de leur satisfaction. Il importe donc d'associer les populations aux projets qui les concernent.

Bien que participative sur le principe, l'approche des Agendas 21 locaux s'avère surtout institutionnelle avec une grande difficulté d'évaluation.

**L'éco-responsabilité** : pour être crédible, la dynamique engagée par la Stratégie Nationale du Développement Durable nécessite que l'Etat montre l'exemple. Il doit s'appliquer à lui-même les démarches qu'il entend promouvoir auprès des autres acteurs. C'est ce qu'on appelle l'éco-responsabilité.

**La responsabilité sociale des entreprises** : pratiques d'entreprises fondées sur des valeurs éthiques : le respect des employés, de la société civile et de l'environnement.

**Le rapport de développement durable** : outil de pilotage stratégique, de communication interne et de communication externe des entreprises, ce rapport définit : le champ de responsabilité de l'entreprise, son système de management, ses relations avec ses clients, ses actionnaires, ses prestataires. En France, la loi Nouvelles Régulations Economiques du 15 mai 2001 a rendu obligatoire le rapport de développement durable pour toutes les entreprises cotées.

**Le commerce équitable** : commerce où le prix payé par le consommateur lui garantit que le producteur a pu vendre sa marchandise à des conditions lui offrant une juste rémunération de son travail.



**Vous pouvez maintenant réaliser le devoir 1 en page 5 de votre fascicule de devoirs DDHQE3d**